

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 115 (1970)  
**Heft:** 11

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire M. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - Annonces: Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.

---

TARIF DES ABONNEMENTS:	Suisse	1 an: Fr. 22.—	Prix du numéro
	Etranger	1 an: Fr. 27.—	Fr. 2.50

---

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.  
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

---

## Editorial

*Comme l'an passé à pareille époque, l'Association de la Revue militaire suisse entend, au moment où s'achève le deuxième exercice de sa gestion, faire brièvement le point de la situation.*

*Sur la base de quelques mois d'expérience, l'Association avait arrêté, à fin 1969, un certain nombre d'objectifs parmi lesquels la réorganisation de son administration, l'augmentation du volume de publicité et du nombre des abonnés.*

*Où en est-on aujourd'hui?*

*Depuis le printemps dernier, l'Association peut compter sur la précieuse collaboration du Major Eric Juvet qui a accepté de prendre la charge d'administrateur. Le Major Juvet œuvre, en contact étroit et permanent avec le comité, au développement et au rayonnement de notre Revue.*

*Grâce à Permedia, département de Publicitas S.A., il nous a été possible de saluer l'arrivée de plusieurs nouveaux annonceurs qui ont trouvé, dans la Revue militaire suisse, un support publicitaire intéressant.*

*En plus des campagnes habituelles de propagande, l'Association a entrepris, en collaboration avec deux sections cantonales de la Société suisse*

*des officiers, des actions spéciales. Elles ont rencontré un accueil très favorable et ont permis d'augmenter sensiblement le chiffre du tirage. Elles seront renouvelées en 1971.*

*En ce qui concerne le nombre des abonnés, un effort supplémentaire doit encore être fait. D'ores et déjà, nous demandons à tous nos lecteurs de faire connaître autour d'eux la Revue militaire suisse, d'engager leurs camarades de service à souscrire un abonnement. La R.M.S. est la propriété des sections et groupements régionaux de langue française de la S.S.O. et doit pouvoir compter sur l'appui de tous leurs membres.*

*L'Association tient à remercier notre rédacteur en chef, le Colonel-divisionnaire Montfort, de son dévouement inlassable et du soin qu'il prend, mois après mois, à offrir aux lecteurs des sommaires aussi variés qu'intéressants. Notre gratitude va également aux nombreux collaborateurs de la R.M.S. qui, spontanément ou sur demande, ont envoyé à la rédaction études, articles, chroniques ou comptes rendus.*

*Les problèmes d'avenir n'ont pas échappé non plus à l'examen de l'Association qui a cherché à définir la formule vers laquelle la R.M.S. doit s'acheminer pour rester une revue vivante, un lien d'échange d'idées, un instrument pour la formation hors service des cadres de notre armée, tout en apportant à ses lecteurs une information complète et objective et en répondant aux principales questions qu'ils se posent. Il faudra trouver de nouveaux collaborateurs, nouer des contacts en Suisse et peut-être même à l'étranger, diversifier encore davantage les chroniques.*

*A côté des problèmes rédactionnels, il y a les problèmes financiers. La R.M.S. touche, à l'heure actuelle, des subsides du Comité central de la S.S.O. et des sections cantonales, subsides qui lui permettent d'équilibrer ses comptes.*

*La R.M.S. ne pourra pas indéfiniment bénéficier de ces appuis destinés, en premier lieu, à lui permettre de prendre un nouveau départ. De plus, elle est soumise, comme toute autre entreprise, au renchérissement du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les frais d'impression.*

*Ce sont là les considérations qui ont amené l'Association à porter, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1971, le prix de l'abonnement pour la Suisse de Fr. 18.— à Fr. 22.— et à Fr. 27.— pour l'étranger. Le numéro isolé passe de Fr. 2.— à Fr. 2.50. En outre, il faut préciser qu'en lieu et place de facture ou de bulletin de versement ordinaire, chaque abonné domicilié en Suisse recevra, dans la deuxième quinzaine de novembre un avis d'échéance*

*par lequel l'administration demandera le règlement de la souscription jusqu'au 31 janvier 1971.*

*L'Association est certaine de trouver, auprès de tous ses abonnés et lecteurs, appui et compréhension. Elle compte également sur leur fidélité à la R.M.S. qui doit pouvoir continuer à jouer son rôle auprès des officiers de l'armée suisse et à faire entendre sa voix dans l'opinion publique.*

*Le Comité de l'Association de la  
Revue militaire suisse*

